

Droits sur
les timbres
d'effet de
commerce.

182. Les droits sur les timbres d'effets de commerce, etc., furent abrogés en 1882. La somme reçue cette année-là jusqu'à la date de l'abrogation était de \$82,616, et la somme totale reçue depuis la Confédération de \$2,686,850. Les recettes provenant des droits sur le sucre ont été de \$805,117 de moins en 1870 qu'en 1889, mais n'avaient été excédées que trois fois dans la période donnée dans le tableau. Les droits sur le thé furent abolis en 1882, ce qui a causé une forte diminution dans le revenu.

Recettes
provenant
des droits
sur le
sucre.

Consom-
mation du
sucre.

183. La consommation du thé et du sucre par habitant a généralement été considérée comme le meilleur indice de la condition du peuple. Si on juge de la condition des habitants du Canada par cette preuve, on verra qu'il y a eu des progrès constants et satisfaisants. En 1868, la consommation du sucre a été de 15 lbs par tête, en 1877, de 23 lbs, et est maintenant de pas moins de 44 lbs, soit une augmentation de 21 lbs par tête dans les dernières dix années, et près du double de la quantité consommée en 1877. Il paraîtrait, d'après les renseignements qui peuvent être obtenus, que la consommation du sucre en Canada *per capita* est plus forte qu'en presque aucun autre pays, à l'exception du Royaume-Uni et des États-Unis, ce qui est un indice favorable de la condition des classes ouvrières de ce pays. Dans le Royaume-Uni, le total a été de 75 lbs par tête en 1889, soit une augmentation de 15 lbs par tête sur 1840 ; aux États-Unis, la consommation est à peu près la même que dans ce pays-ci. La consommation du thé a aussi considérablement augmentée en Canada : en 1868, elle était de 2 lbs par tête, en 1877 de 3¼ lbs, et est maintenant d'environ 4 lbs. En 1889, la consommation du thé a été de 4.91 lbs par tête en Angleterre.

Impôts
dans les
posses-
sions Bri-
tanniques.

184 Le total des impôts du Royaume-Uni et celui des autres possessions britanniques sont donnés dans le tableau suivant :—